

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 84/2018 du 25 octobre 2018, Monsieur le maire de Hérisson a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux suivants :

- 1) Chemin rural des Ingarands aux Béchets : chemin inclus dans une propriété privée et dont le tracé a disparu
- 2) Chemin rural de la Plaine des Béchets : chemin dont le tracé a disparu
- 3) Portion de la Côte du Lac à Frémagnet : chemin inclus dans une propriété privée et conflits d'usage fréquents
- 4) Portion de chemin de la Côte de la Cave reliant les parcelles AI 69 et AI 70 : sentier non entretenu et impraticable accédant uniquement à des parcelles privées
- 5) Chemin rural reliant le chemin rural des Cassons au Colombier et la Départementale n°251 : traverse des propriétés privées, risques pour la sécurité liés à la digue, voie de liaison alternative possible.

A cet effet, Monsieur Michel TELLIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Hérisson pendant quinze jours, du mardi 4 au mardi 18 décembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit à M. le commissaire-enquêteur, Mairie, 2 Avenue Marcellin Simonnet, 03190 Hérisson.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les mardis 4 décembre 2018, de 9 heures à 10 heures 30, et 18 décembre 2018 de 16 heures à 17 heures 30.

Le Maire



Bernard FAUREAU